



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Préfecture de l'Hérault
SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES
Affaire suivie par : Nicole FONTAINE
☎ 04.67.36.70.87
✉ 04.67.36.70.94
📧 : nicole.fontaine@herault.gouv.fr

Béziers, le 10 MAI 2016

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Installation de la CSS de l'Écopole de La Vallasse à Montblanc

LIEU : Sous-préfecture de Béziers

DATE : jeudi 10 mars 2016 à 09h00

PRESIDENT: Monsieur le Sous-préfet de Béziers

PARTICIPANTS : Liste ci-jointe

DESTINATAIRES : Les participants à la réunion et les titulaires (absents) de la CSS

PIECES JOINTES : 2

Monsieur le Sous-préfet accueille les membres de la commission et introduit la séance par l'énoncé de l'ordre du jour. Il précise, qu'il est nécessaire d'élire les membres du bureau et d'approuver le règlement intérieur.

1) Élection du bureau

Collège « Administrations de l'État » : Président Monsieur le Sous-préfet de Béziers.

Collège « Élus des Collectivités territoriales concernées » : Monsieur Richard NOUGUIER (Maire de Montblanc).

Collège « Associations de protection de l'environnement » : Monsieur Robert CLAVIJO (Président du MNLE).

Collège « Exploitants des installations classées » : Monsieur Vincent LAMBERT (Société VALORSYS)

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » : Monsieur Christian BOUE (Chef d'équipe)

Le bureau est constitué.

2) Approbation du règlement intérieur

Monsieur le sous-préfet demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques à formuler sur le projet qui leur a été transmis.

Monsieur CLAVIJO (MNLE) souhaite que les suppléants puissent participer aux CSS afin de mieux assurer leur rôle.

Monsieur le sous-préfet n'est pas opposé à leur présence mais sans droit de vote.

M. CLAVIJO souhaite aussi que l'intervention de personnes compétentes puisse être proposée par les membres de la commission et non pas uniquement par le sous-préfet de Béziers.

M. le sous-préfet explique que cette prérogative doit rester du ressort du sous-préfet, mais qu'il étudiera de façon bienveillante toute proposition de demande d'intervention par les membres de la commission.

Sous réserve de ces modifications, le règlement intérieur est approuvé, moins une abstention (M. CLAVIJO), par les membres de la commission de suivi de site.

3) Fonctionnement du site et présentation du bilan d'activité

M. LAMBERT (VALORSYS), présente, à l'aide du diaporama joint en annexe, le bilan d'exploitation et de surveillance du site, depuis sa mise en activité le 16 octobre 2015. L'autorisation de 25 ans, accordée par arrêté préfectoral, commence dès cette mise en activité.

Durant la présentation, quelques interventions ont nécessité des précisions ou des compléments d'information.

M. CLAVIJO demande des éclaircissements sur les partenariats nombreux et complexes noués dans l'écopole (notamment entre VALORSYS, COVED, le SICTOM de Pézenas) ce qui ne doit pas faciliter les prises de décision. Qui est responsable de quoi et à qui faudra-t-il s'adresser en cas de réclamation ?

M. MOREAUX (VALORSYS) précise que COVED a racheté VALORSYS et, que pour l'instant, il est l'unique partenaire et actionnaire.

M. LAMBERT indique que sur le site de La Vallasse trois structures se partagent le site : le Centre de tri -conditionnement et l'ISDND de VALORSYS, l'entrée de site (gérée par le SICTOM) et Biométhanisation (pas encore en exploitation).

M. LABELLE (DREAL) indique que l'arrêté d'autorisation a été pris au bénéfice de la société VALORSYS qui est le seul exploitant responsable, en revanche, la présence d'autres partenaires pour la gestion du site et des missions n'est pas exclue.

La société VILLERS SERVICE, qui a vendu VALORSYS à la COVED, n'intervient que sur le site de biométhanisation.

M. DAURES (SICTOM) explique qu'il existe deux arrêtés préfectoraux et un périmètre commun, l'entrée. Le SICTOM est propriétaire de l'emprise des terrains de l'entrée du site de La Vallasse et a donné délégation à la SEMPER afin de filtrer toutes les entrées et sorties (tonnages, radioactivité).

VALORSYS est l'unique interlocuteur en cas de plaintes.

M. CLAVIJO se demande comment on pourra valoriser une quantité de biogaz aussi faible que celle qu'il est prévu de produire.

M. LAMBERT explique que la logique d'évaporation au moyen d'une unité Transvap'O® apporte une meilleure valorisation pour l'élimination des lixiviats.

Le brûlage des biogaz sert à chauffer et faire évaporer l'eau traitée issue des lixiviats et ainsi permet son élimination plutôt qu'un rejet liquide au milieu naturel.

M. CLAVIJO pose la question sur le devenir des résidus d'une telle opération.

M. LAMBERT indique que ces résidus seront analysés pour connaître leur dangerosité puis transférés dans une installation de déchets dangereux.

M. LAMBERT précise que trois visites des inspecteurs des installations classées ont été effectuées entre 2014 et 2015

M. REYNAUD (DREAL) précise que la visite de septembre 2015 était une obligation avant de stocker les déchets. L'inspection s'est faite sur la base du dossier technique afin de vérifier que l'installation (avant sa mise en service) était conforme aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

4) questions diverses

Concernant l'imperméabilité de la décharge, M. CLAVIJO s'inquiète sur le fait que les géomembranes plastiques soient seulement d'une épaisseur de 2 mm. et risquent de fondre très rapidement en cas d'incendie, ou d'être altérées par les déchets déposés. Le fait que ces déchets soient mis en balle amoindrit le risque d'agression de cette bâche.

M. LAMBERT indique que l'épaisseur de cette membrane est identique pour tous les sites de stockage. La géomembrane plastique en PEHD est protégée sur le fond et sur les flancs du casier par des géotextiles situés au-dessus et en dessous. Ces géotextiles sont constitués de matière polyéthylène et polyester. En fond de casier, la géomembrane est de plus protégée par la couche de drainage. Ces géotextiles permettent d'assurer une bonne protection de la barrière active du casier (géomembrane) et de ne pas solliciter la barrière passive.

M. LABELLE indique que, lors des incendies, il est systématiquement demandé un contrôle en surface et en profondeur. Généralement, les feux démarrent sur des dépôts récents, en surface qui n'affectent pas la profondeur.

M. CLAVIJO résume les apports sur site par l'arrivée des refus des centres de tri, des DIB et d'encombrants. Les encombrants se composent plus particulièrement de meubles et d'équipements électroménagers. Beaucoup d'entre eux sont réutilisables. Pour éviter leur destruction ou leur enfouissement en décharge il souhaiterait qu'une ressourcerie/recyclerie soit mise en place par le SICTOM avec l'aide d'associations caritatives.

M. MOREAUX indique qu'il y a de moins en moins d'apports d'encombrants car le tri en amont est plus performant. Une filière Eco mobilier se met progressivement en place pour récupérer les encombrants mobiliers. Sur Valorsys, les refus sont broyés et stockés dans l'ISDND.

M. DAURES précise que les encombrants sont clairement identifiés par les équipes de collecte. La proposition d'une ressourcerie est intéressante. Il indique qu'il a rencontré l'association EMMAÛS en février 2016 afin qu'elle récupère ce qui pourrait être réutilisé. Cet accord devrait être finalisé cet été.

M. MOREAUX explique que le tri des encombrants est du ressort des déchetteries.

M. NOUGUIER (Maire de Montblanc) indique que les ménages peuvent directement déposer leurs meubles à EMMAÛS.

M. CLAVIJO demande comment est valorisé le bois récupéré sur site.

M. LAMBERT explique que deux types de bois sont récupérés. Le bois A (non traité) est revalorisé en bois de chaudière après préparation, le bois B doit subir également une préparation (déferraillage, broyage) avant d'être expédié à l'étranger pour faire des panneaux de particules (notamment en Italie).

M. CLAVIJO demande comment sont valorisés les plastiques récupérés sur site.

Les plastiques sont triés, mis en balles sur site puis revalorisés en usine afin de produire des résines plastiques recyclées.

Monsieur le Sous-préfet remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

Le Sous-préfet de Béziers



Christian POUGET

**COMMISSION de SUIVI de SITE
ECOPOLE DE LA VALASSE**

Jeudi 10 mars 2016 à 09h00

NOM	ORGANISME			
M. Christian POUGET	Sous-préfet de Béziers		04 67 36 70 52	sp-beziers@herault.gouv.fr
M. Hervé LABELLE	DREAL		04 34 46 63 65	herve.labelle@developpement-durable.gouv.fr
M. Christophe REYNAUD	DREAL		04 34 46 63 52	christophe.reynaud@developpement-durable.gouv.fr
Mme Carole REDON	DREAL			carole.redon@developpement-durable.gouv.fr
C ^{dt} Jean-Michel AVARGUEZ	SDIS 34		06 75 67 46 81	jmavarguez@sdis34.fr
M. Richard NOUGUIER	Mairie de Montblanc		04 67 98 50 03	mairie.montblanc@wanadoo.fr
M. Bernard MONTAGUD	Mairie de Montblanc		06 23 86 05 62	bernard.montagud@orange.fr
M. Stéphane PEPIN-BONET	Mairie de Bessan		06 25 89 29 75	s.pepin-bonet@bessan.fr
M. Cyril GAUDY	Mairie de Bessan		06 16 48 78 77	c.masgaudy@gmail.com
M. Patrick FERRANDES	Association Montblanc Républicain et Citoyen		06 08 76 03 33	patrick.ferrandes@wanadoo.fr
M. Robert CLAVIJO	Comité biterrois du MNLE		04 67 76 28 56	robertclavijo0667@orange.fr
M. Roland FONTAINE	BESSAN ENVIRONNEMENT		04 67 77 54 42	roland.fontaine7@orange.fr
M. Olivier GOUDOU	BESSAN ENVIRONNEMENT		06 72 77 43 01	oliviergoudou@yahoo.fr
M. Vincent LAMBERT	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 60 03 96 35	vlambert@coved.com

**COMMISSION de SUIVI de SITE
ECOPOLE DE LA VALLASSE**

Jeudi 10 mars 2016 à 09h00

NOM	ORGANISME			
M. Jean-Michel MOREAUX	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 17 73 66 91	jean-michel.moreaux@coved.fr
M. Didier ROQUES	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 07 25 74 58	didier.roques@coved.com
M. Adrien LOPEZ	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 20 16 26 67	peloz34630@gmail.com
M. le chef d'équipe M. Christian BOUE	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 66 33 93 11	cboue@coved.com
Mme la responsable commerciale Mme Aurore JAMELOT	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 65 15 82 15	aurore.jamelot@coved.com
M. le technicien de maintenance M. Olivier SABATIER	Ecopole de la Vallasse Valorsys		06 60 04 44 86	olivier.sabatier@coved.com
M. Joël DAURES	SICTOM Agde-Pézenas		06 80 11 62 58	j.daures@sictom-pezenas-agde.fr
M. Pascal PONTHEUX	Directeur Technique SEMPER		06 18 03 69 47	pascal.ponthieu@sempersud.fr
M. Cyril BAUDOUIN	QUADRAN		06 24 43 68 35	c.baudouin@quadran.fr
Mme Audrey VERDU	Sous-préfecture de Béziers		04 67 36 70 60	audrey.verdu@herault.gouv.fr
Mme Nicole FONTAINE	Sous-préfecture de Béziers		04 67 36 70 87	nicole.fontaine@herault.gouv.fr